

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2024

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	16
Présents :	11
Pouvoirs :	4
Excusés :	4
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	15
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Vendredi 18 octobre 2024, à 18h30, en vertu de la convocation du vendredi 11 octobre 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. DUPUY Cédric, Maire, Mme ARNAUD Isabelle, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, Mme DELESQUE Patricia, M. FAURIE Allain, M. MARAIS Alain, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe

Etaient excusé(e)s :

Mme DEHEEGER Virginie (donne pouvoir à BOUETARD Sabrina), M. EICHERT Jean-Marie (donne pouvoir à M. FAURIE Allain), Mme LEMENT Adeline (donne pouvoir à M. DUPUY Cédric), Mme ROBERT Béatrice (donne pouvoir à Mme DELESQUE Patricia)

Etait absente : Mme LAFORGE Julie

A été nommée secrétaire : Mme BOUETARD Sabrina

2024-07-009 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ENSEMBLE INSTRUMENTAL DE LA CHARENTE

Mme BOUETARD Sabrina explique que l'ensemble instrumental de la Charente est intervenu pour la fête de la musique.

Il est proposé au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle à cette association d'un montant de 250.00 € au titre de sa participation à la fête de la musique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de verser une subvention exceptionnelle à l'ensemble instrumental de la Charente d'un montant de 250.00 €,
- d'imputer la dépense sur le budget communal

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 24/10/2024

Le Maire,
Cédric DUPUY



Affiché le 25/10/2024

Transmis au contrôle de légalité